

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2014

**COMMUNE DE MALZÉVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 24 FEVRIER 2014**  
**Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance :** Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Francine PIERRE, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

**Votants : 26**

**Conseillers absents - excusés :** Samia MESSALTI, David CARABIN, Bernard BRAUN.

**Procurations :** François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN à Elsa PLUMIER.

**Secrétaire de séance :** Sophie WAKEFORD

**Date convocation :** 18 février 2014

**N° 2014-009**

**Objet :** Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal

**Rubrique :** 9.1

**Rapporteur :** Jean-Pierre FRANOUX

**Après en avoir délibéré,**

**Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2014 est approuvé  
À L'UNANIMITÉ  
(2 Abstentions : Francine PIERRE et Sophie WAKEFORD)**

Le Maire,  
Jean-Pierre FRANOUX



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2014

**COMMUNE DE MALZÉVILLE**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2014**

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Jean-Pierre FRANOUX, Maire, le 30 janvier 2014 à 19 h00.

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Geneviève FLEURY, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Conseillers absents - excusés : Francine PIERRE, Samia MESSALTI, David CARABIN, Elsa PLUMIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN.

Procurations : François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT - GAUTIER,  
Véronique DEVIGNES à Malika TRANCHINA,  
Sophie WAKEFORD à Geneviève FLEURY.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Jean-Marie HIRTZ pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal,
- 2) Modification du nombre de poste d'adjoints,
- 3) Débat d'Orientation Budgétaire 2014,
- 4) Remboursement d'un sinistre auto par Groupama,
- 5) Groupement de commande pour la restauration entre la ville et le CCAS,
- 6) Marché restauration scolaire,
- 7) Avenant au marché périscolaire,
- 8) Liste des décisions,
- 9) Questions diverses.

**N°01 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 19 décembre 2013**

**Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX**

**Adopté à L'UNANIMITÉ**

**N°02 Modification du nombre de poste d'adjoints**

**Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX**

Suite à la démission de Madame Francine PIERRE du poste de 4ème adjointe, il est proposé de porter à 7 le nombre de postes d'adjoints.

**Adopté à L'UNANIMITÉ**

**(2 abstentions : Marc BARRON et Sophie WAKEFORD)**

*Arrivée d'Yves COLOMBAIN à 19h10*

**N°03 Débat d'Orientation Budgétaire 2014**

**Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2014

Un débat d'orientation budgétaire doit être organisé chaque année dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif.

Jean Pierre ROUILLON ouvre le débat en présentant au conseil municipal les orientations budgétaires pour 2014.

Il rappelle les principaux objectifs de cette année électorale :

- Assurer la transition avec la gestion de la prochaine municipalité dans les meilleures conditions en maintenant les grands équilibres sans augmentation des taux d'impôt, grâce à une gestion rigoureuse et à la maîtrise de la masse salariale, en continuant la politique pluriannuelle de rénovation des équipements existants et en réduisant la dette comme les années précédentes.
- Eviter de gager les choix futurs de la prochaine municipalité en n'engageant aucun nouveau projet d'investissement, en ne prévoyant pas de nouveau service et en ne prenant aucun engagement financier irréversible.

Il explique les orientations budgétaires 2014 de la ville, dans un contexte économique toujours aussi tendu et évoque les priorités pour 2014.

### **INVESTISSEMENTS**

Achèvement des opérations structurantes comme la salle polyvalente, aménagement du parking du port, démolition de l'ancien Centre social Saint-Michel Jéricho.

Les autres dépenses doivent être priorisées :

Plan pluriannuel d'accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite, Programme de ravalement obligatoire, étude du devenir du site ELIS, Opérations de rachat foncier avec EPFL, divers travaux courants (écoles, Douëra, cimetière, voiries, etc.) et acquisitions (matériel informatique, etc.).

Les recettes de financement de l'investissement correspondent à des subventions pour la salle polyvalente (CG54, réserve parlementaire), à des cessions d'immobilisation ainsi que le FCTVA.

### **FONCTIONNEMENT**

Les frais de personnel augmentent : GVT, création de 3 contrats d'avenir, des mesures sociales concernant les assistantes maternelles, le reclassement des catégories C et l'augmentation des cotisations retraites. Les frais financiers reculent (vieillesse de la dette CEPL et de l'emprunt DEXIA limité au taux conventionnel de 4.13% suite au contentieux). Les autres dépenses de gestion impactées seront les subventions aux crèches (nouvelles réglementations), l'augmentation du nombre des animateurs (mise en place des nouveaux rythmes scolaires soit 4 mois en 2014), l'entretien des espaces naturels (jardins et vergers), les transports pour la restauration, les bilans environnementaux obligatoires (amiante, air), les élections et le jumelage. Mais des dépenses de gestion diminuent comme la ZAC des Savlons et l'assurance dommage ouvrage.

Les recettes de fonctionnement : baisse des services (PSU, tarifs scolaires diminués), diminution des dotations évaluée à 1% et augmentation des recettes fiscales décidée par le parlement 0.9% et évolution physique de + 2%.

### **EQUILIBRE BUDGETAIRE**

Avec un autofinancement prévu à hauteur de 550 000€, le solde entre les dépenses et les recettes de fonctionnement sera couvert par les recettes fiscales.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2014

**Le solde entre les dépenses et les recettes d'investissement sera couvert par une recette d'emprunt d'équilibre de 700 000€.**

*Marc BARRON demande des précisions concernant la vente de l'ancien centre social.*

*Jean-Pierre FRANOUX précise que Batigère est très intéressé, et que la priorité aujourd'hui pour la commune c'est la démolition du bâtiment pour des raisons évidentes de sécurité. Des logements seront construits sur ce terrain d'ici 2 ou 3 ans.*

*Jean François PASQUET confirme que le contexte économique actuel est difficile avec une dimension sociale qui se dégrade de plus en plus. A Malzéville c'est plus de 600 chômeurs dont 70% indemnisés, une augmentation des bénéficiaires du RSA, plus de 15% de familles monoparentales.*

*Il pose la question de savoir s'il ne faudrait pas aller au-delà des moyens confirmés et proposés pour le CCAS dans ce DOB.*

*Il rappelle l'importance du SIVU dans le quartier Jéricho et la réhabilitation de ce secteur.*

*Bertrand KLING indique qu'il faut revoir et réajuster notre méthode sociale afin de toucher le maximum de personnes qui malheureusement restent en marge du système.*

*Il informe qu'un gros programme d'isolation est engagé avec Batigère sur les bâtiments du secteur Jéricho et précise que les frais engagés par la commune concernant la démolition de l'ancien CSMJ seront remboursés par Batigère lors de la vente.*

*Il souligne que c'est un budget de transition mais qu'il ne faut surtout pas freiner l'investissement car automatiquement on bloque la croissance.*

*Yves COLOMBAIN fait une petite parenthèse en suggérant qu'il serait souhaitable de changer les micros et la sono de cette salle afin de travailler et d'échanger dans de bonnes conditions.*

*Il partage l'analyse de Jean-François PASQUET et confirme qu'il faut être très attentif sur les choix budgétaires et qu'il doute de la diminution du chômage en 2014.*

*Il questionne sur l'évolution prévisionnelle de la DGF et sur l'analyse énergétique des bâtiments communaux.*

*Jean-Pierre ROUILLON explique que les dotations vont diminuer, il rappelle que la population se stabilise, et que le potentiel fiscal à Malzéville est supérieur à la moyenne, mais qu'il est incapable de prédire la DGF aujourd'hui.*

*Bertrand KLING indique que dans ce conseil municipal certains ont tout de même voté contre l'enveloppe parlementaire de Laurent HENART en 2012 concernant la salle polyvalente.*

*Pour ce qui concerne les performances énergétiques il faut analyser à partir du diagnostique de l'ALE, mais qu'il y a des urgences avérées comme par exemple les écoles.*

*Marc BARRON répond que sa position concernant la salle polyvalente a été justifiée et qu'il assume ce choix et le maintiendra pour l'ensemble des délibérations concernant cette salle.*

**N°04 Remboursement d'un sinistre auto par Groupama**  
**Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2014

Il est demandé au conseil municipal d'accepter l'indemnisation suivante :  
- 775,80€ relatif au bris de glaces survenu sur le minibus communal immatriculé 79 AKT 54.

**Adopté à L'UNANIMITÉ**

**N°05 Groupement de commande pour la restauration entre la ville et le CCAS**

Rapporteur : Claudine JACQUEMIN

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la création d'un groupement de commandes pour la restauration et de désigner la ville de Malzéville comme coordonnateur.

**Adopté à L'UNANIMITÉ**  
(1 abstention : Sophie WAKEFORD)

**N°06 Marché restauration scolaire**

Rapporteur : Claudine JACQUEMIN

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à résilier le marché en cours d'exécution avec la société SODEXO. La prise d'effet de cette résiliation interviendra à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, et à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres ouvert pour la livraison et la fourniture des repas dans le cadre des activités scolaires, périscolaires et accueil de loisirs.

**Adopté à L'UNANIMITÉ**  
(1 abstention : Sophie WAKEFORD)

**N°07 Avenant au marché périscolaire**

Rapporteur : Claudine JACQUEMIN

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de prestation de service pour l'organisation, l'animation, la coordination et la gestion des activités éducatives périscolaires.

**Adopté à L'UNANIMITÉ**  
(1 abstention : Sophie WAKEFORD)

**N°08 Liste des décisions**

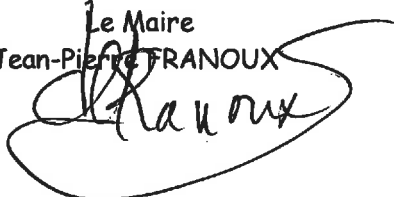
Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal, de différentes décisions, dans le cadre des compétences déléguées au maire.

**N°09 Questions diverses**

*Le prochain conseil municipal est programmé lundi 24 février 2014 à 19h.*

**La séance est levée à 20H25**

Le Maire  
Jean-Pierre FRANOUX  




Le Secrétaire de séance  
Jean-Marie HIRTZ  
